



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 11.10.2011 L'an deux mille onze et le dix sept octobre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mmes BERTRAND, BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 11/86 **Absents** : Mr BOUDES (excusé), DELPOUX (excusé), DELBES, (excusé), RASKOPF, Mme RAHOU.

Secrétaire : Melle CARLES.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur le Maire

**ARRET DE PROJET
DE REVISION DU
P.L.U. - VALIDATION
DU BILAN DE LA
CONCERTATION DE
LA REVISION DU
PLAN LOCAL
D'URBANISME**

Bilan de la concertation

Par délibération en date du 12 février 2009 le conseil municipal a ouvert la concertation auprès de la population tout au long de la réflexion, jusqu'à la mise en forme du projet de révision du plan local d'urbanisme. Cette délibération précise notamment les modalités de la concertation.

Cette révision a pour objectif de :

- Réfléchir sur la qualification de certaines zones en fonction de la réflexion menée sur l'aménagement du cœur de ville :
- Examiner et définir les voies pour le désenclavement du plateau de Saint-Juéry le Haut ;
- Revoir les emplacements réservés ;
- Créer éventuellement des schémas d'aménagement pour les futures zones d'aménagement du Plateau ;
- Ajuster le règlement et mettre à jour le document pour tenir compte des différents PPR ;
- Adapter le PLU pour permettre la réalisation de ces projets et permettre plus largement l'évolution de l'urbanisme sur la commune.

Adopté à l'unanimité

En application des dispositions des articles L.300-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal s'est proposé d'assurer une large information et une participation de la population durant toute la phase d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, selon les modalités suivantes :

- Exposition des éléments d'études au public qui évoluera au fur et à mesure de l'avancée des études et des documents du PLU ;
- Mise à disposition d'un registre d'observations du public servant à recueillir par écrit les remarques et propositions, qui pourront également être adressé par courrier à Monsieur le Maire ;
- Registre d'information de la commune mis à disposition du public mentionnant les nouveaux éléments et études (avec dates d'enregistrement) à la connaissance du public ;
- Les éléments d'études, les documents du PLU et les registres seront mis à disposition du public à la mairie, salle du bureau municipal, aux heures d'ouvertures de la Mairie.

Organisation d'une réunion publique

La réunion publique a été annoncée préalablement par voie de presse.

Une réunion publique d'information, concernant le diagnostic, les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le travail sur le zonage, s'est tenue le 17 Mars 2011.

Les différentes questions formulées par la population concernaient la préservation du cadre de vie, la prise en compte du SCOT, ainsi que quelques demandes de propriétaires fonciers concernant la constructibilité de leurs terrains. Les élus ont confirmé la prise en compte de ces préoccupations (cadre de vie et SCOT du Grand Albigeois) dans le cadre de l'élaboration du PLU.

Registre et éléments de l'étude à disposition du public

Conformément à la délibération prescrivant l'élaboration du PLU, les documents relatifs à l'étude et un registre de concertation ont été mis à la disposition du public du démarrage de l'étude (10 Mars 2010 – diagnostic validé) jusqu'à l'arrêt du PLU seconde semaine d'octobre.

Monsieur le Maire présente les observations formulées (écrites ou orales) lors de la concertation.

Les observations concernent essentiellement des demandes de propriétaire privés qui souhaiteraient que leur parcelle devienne constructible. Leurs demandes ont été intégralement étudiées au cas par cas lors des réunions de travail sur le règlement des 24/11/2010, 15/12/2010, 19/01/2011, 26/01/2011 et 06/04/2011.

Concernant les demandes de propriétaires fonciers inscrites au registre et transmises par courrier à l'attention de Monsieur le Maire, elles ont été examinées dans le cadre du travail sur le règlement. Les élus ont tenu un cheminement identique pour chacune des demandes, à savoir : limiter l'impact de l'urbanisation sur les espaces agricoles, combler les espaces interstitiels et urbaniser au plus proche du milieu urbain aggloméré existant.

Bulletin municipaux

Un article est paru dans le bulletin municipal n°18 d'avril 2010 afin d'informer la population sur la procédure de révision du PLU.

Exposition en mairie

Une exposition a eu lieu en mairie du 10 Mars 2010 au 30 Septembre 2011. Cette exposition comprenait les principaux éléments du diagnostic et du PADD.

En conclusion, Monsieur le Maire énonce les éléments de la concertation qui ont permis de faire évoluer le projet.

Validation du bilan de la concertation et arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.300-2, L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants et R.123-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2011 prescrivant la révision du Plan Local d'urbanisme (PLU), ouvrant la concertation et précisant les modalités de la concertation,

Vu les modalités de concertations effectuées conformément à la délibération de la prescription de la révision du PLU,

Vu les débats au sein du conseil municipal en date du 12 juillet 2010 et 25 octobre 2010 portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,

Vu le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet communal d'aménagement et de développement durable, le règlement, le règlement graphique et les annexes,

Considérant que les résultats de la concertation sont pris en compte dans le projet de révision du plan local d'urbanisme,

Considérant que le projet de révision du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision et aux personnes qui ont demandé à être consultées,

Entendu l'exposé du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

Confirme que la concertation relative au projet de révision du PLU s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par le code de l'urbanisme, et aux modalités mentionnées dans la délibération de prescription de la révision du PLU.

Tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire et décide de clore la concertation.

Arrête le projet de révision du PLU de la commune de SAINT JUERY tel qu'il est annexé à la présente.

Dit que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture du public.

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois,

Précise que le projet de révision du PLU sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques qui ont demandé à être consultées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés :

- *Monsieur le Préfet du Tarn et ses services*
- *Monsieur le président du conseil régional*
- *Monsieur le président du conseil général*
- *Monsieur le président de l'établissement public chargé du ScoT du Grand Albigeois*
- *Monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (Transport et PLH)*
- *Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie*
- *Monsieur le président de la chambre de métiers*
- *Monsieur le président de la chambre d'agriculture*
- *Monsieur le directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière*
- *Monsieur le directeur de l'Institut National des Appellations d'Origine*
- *Messieurs les maires des communes limitrophes (Albi, Cunac, Saint-Grégoire, Cambon, Arthès, Lescure d'Albigeois, Bellegarde)*

Les personnes publiques auront trois mois à la transmission du dossier pour formuler leur avis.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 13 mars 2012
Jacques LASSERRE
Maire